



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 17 septembre 2024

Délibération N° DE_2024_019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 10/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés : VOILLIOT Loic représenté par NOGARET Jerome

Absents : BRUNEL Laurent, LINGERAT Celine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COEURDACIER DE GESNES Ophelie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention d'adhésion à l'automate d'appel mise à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la commune de Soustelle

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté Alès Agglomération a souscrit, depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Sécurité publique et Risques Majeurs », un abonnement à un automate d'appel proposé par la société F24 France SAS et a signé une convention d'adhésion à cet outil avec l'ensemble de ses communes membres souhaitant en bénéficier.

La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'automate d'appel mise à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la commune de Soustelle.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 avril 2029.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Georges RIBOT